

Développer et appliquer les technologies de captage et de stockage du carbone en Europe.

Rapport d'application 2013

2013/2079(INI) - 27/03/2013 - Pour information

La présente communication de la Commission sur **l'avenir du captage et du stockage du carbone (CSC) en Europe** fait le point de la situation en tenant compte du contexte mondial et examine les solutions possibles pour encourager la démonstration et le déploiement du CSC. Elle fait valoir les arguments économiques à long terme plaidant en faveur de l'intégration de cette technologie dans la stratégie de l'UE pour assurer la transition vers une économie à faible intensité de carbone.

Perspectives et rôle du CSC : la [feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050](#), de même que les conférences et les rapports internationaux, indiquent clairement que les énergies fossiles feront toujours partie du bouquet énergétique européen et mondial et qu'elles continueront d'être utilisées dans de nombreux procédés industriels. D'après le rapport «Perspectives énergétiques mondiales 2012» de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), **la part des combustibles fossiles dans la consommation énergétique mondiale est aujourd'hui de 80% et elle sera de 75% en 2035**. Ces tendances ne sont pas compatibles avec la nécessaire mitigation du changement climatique.

Pendant la phase de transition qui précèdera le passage à une économie à faible intensité de carbone, la technologie du captage et du stockage du carbone (CSC), pour autant qu'elle soit commercialisée, sera l'un des principaux moyens de concilier la demande croissante de combustibles fossiles et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Sur le plan mondial, le CSC sera probablement une nécessité pour limiter la hausse moyenne des températures mondiales à 2 degrés Celsius.

Le CSC est aujourd'hui **une des principales technologies disponibles pour réduire les émissions de CO₂ du secteur de la production d'électricité**. Pour tirer parti de ce potentiel, il faut que le CSC devienne une technologie compétitive en matière de coûts, afin que son déploiement commercial puisse débuter et qu'il puisse ainsi faciliter la transition de l'Europe vers une économie à faible intensité de carbone.

Action de l'UE et points faibles : l'UE est résolue à soutenir le CSC tant financièrement que sur le plan réglementaire :

- à la suite de la décision prise en 2007 par le Conseil européen de soutenir jusqu'à **12 projets de démonstration à grande échelle d'ici à 2015**, la Commission a pris un certain nombre de mesures pour établir un cadre réglementaire commun d'appui à la démonstration ;
- [la directive CSC](#) a été adoptée aux fins de l'établissement d'un cadre juridique pour le captage, le transport et le stockage du CO₂ ; la date limite fixée pour sa transposition est juin 2011 ;
- **le réseau de transport du CO₂** a été inclus dans les infrastructures énergétiques prioritaires (IEP) de l'Europe présentées en novembre 2010 et dans la proposition de règlement concernant des lignes directrices sur l'infrastructure transeuropéenne présentée par la Commission ;
- **l'initiative industrielle européenne (IIE) pour le CSC** a été établie dans le cadre du plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (plan SET) ;
- deux instruments de financement ont été mis en place: **le programme énergétique européen pour la relance (PEER)** et **le programme NER300** financé par les quotas du SEQE en vue d'affecter d'importantes ressources financières de l'UE à des projets de démonstration à grande échelle.

En dépit de ces efforts, le CSC n'a pas encore pris son essor en Europe. Les projets de démonstration du CSC à l'échelle commerciale dans l'UE ont pris du retard et les financements disponibles sont insuffisants. Si de nouveaux retards étaient pris, l'industrie européenne pourrait en définitive se trouver contrainte de s'adresser aux pays tiers pour accéder à la technologie CSC.

Nécessité d'agir : la Commission estime qu'il est urgent d'agir pour **réussir à stimuler l'investissement dans la démonstration du CSC**, de manière à pouvoir vérifier si le déploiement ultérieur de la technologie et la construction de l'infrastructure du CSC sont faisables. La première étape de ce processus consiste donc à **permettre la démonstration du CSC à l'échelle commerciale en Europe**. Le CSC sera également nécessaire à plus long terme pour obtenir des réductions des émissions dans les secteurs où les émissions de procédés sont inévitables

Compte tenu des travaux entrepris pour la mise en place du cadre pour l'énergie et le climat à l'horizon 2030, **la Commission sollicite des contributions sur le rôle du CSC en Europe**, en particulier sur les questions suivantes:

- la nécessité d'imposer aux États membres d'élaborer une stratégie nationale de déploiement du CSC ou d'établir une feuille de route détaillant la manière dont ils envisagent de restructurer leur secteur de la production d'électricité au profit de combustibles non carbonés (nucléaire ou énergies renouvelables) d'ici à 2050 ;
- les moyens et méthodes permettant de restructurer le SEQE pour qu'il encourage également le déploiement du CSC ;
- l'opportunité d'envisager que la Commission propose de nouvelles mesures ouvrant la voie à un déploiement rapide comme par exemple : i) une aide provenant du recyclage des enchères ou d'autres méthodes de financement, ii) une norme d'émission, iii) un système de certificats CSC;
- l'obligation pour les compagnies de distribution d'énergie d'équiper toutes leurs nouvelles centrales (alimentées en charbon et peut-être aussi en gaz) de systèmes permettant le CSC en vue de faciliter la conversion ;
- les moyens de faire participer les fournisseurs de combustibles à la démonstration et au déploiement du CSC, de remédier principaux obstacles qui empêchent la démonstration du CSC et de renforcer l'acceptabilité du CSC par l'opinion publique.

En fonction des réponses à cette consultation et après analyse approfondie de la transposition et de la mise en œuvre de la directive CSC dans les États membres, la Commission étudiera l'opportunité de présenter des propositions.